

Note à l'attention des architectes, maîtres d'oeuvre pour l'établissement des permis de construire.

CARACTERISTIQUE TECHNIQUES

Tout déplacement de surbaissé d'entrée et de boîtiers, de citernes, etc..., sera à la charge de l'acquéreur et ce après avis favorable du lotisseur.

- Cote de rejet EP sur noue (projet) ⇒ en cours
- Radier maximum du branchement EU (projet) ⇒ Altitude voirie projet - 0,70m
- Cote de voirie finie (projet) ⇒ Voir plan

La cote définitive sera confirmée après la réalisation des travaux
Le nivellement est rattaché au Nivellement Général de la France.

RAPPEL

- Faire un état des lieux avant le commencement des travaux.
- Ces cotes sont des COTES PROJETS et à ce titre, non contractuelles. Elles doivent être contrôlées par les entreprises.
- Préalablement au dépôt du permis de construire, un visa sera délivré par l'architecte de l'opération et de l'ingénieur hydraulicien (rejet EP). Cette formalité est obligatoire et sera nécessaire pour le dépôt du permis de construire en mairie.

Département des Côtes d'Armor

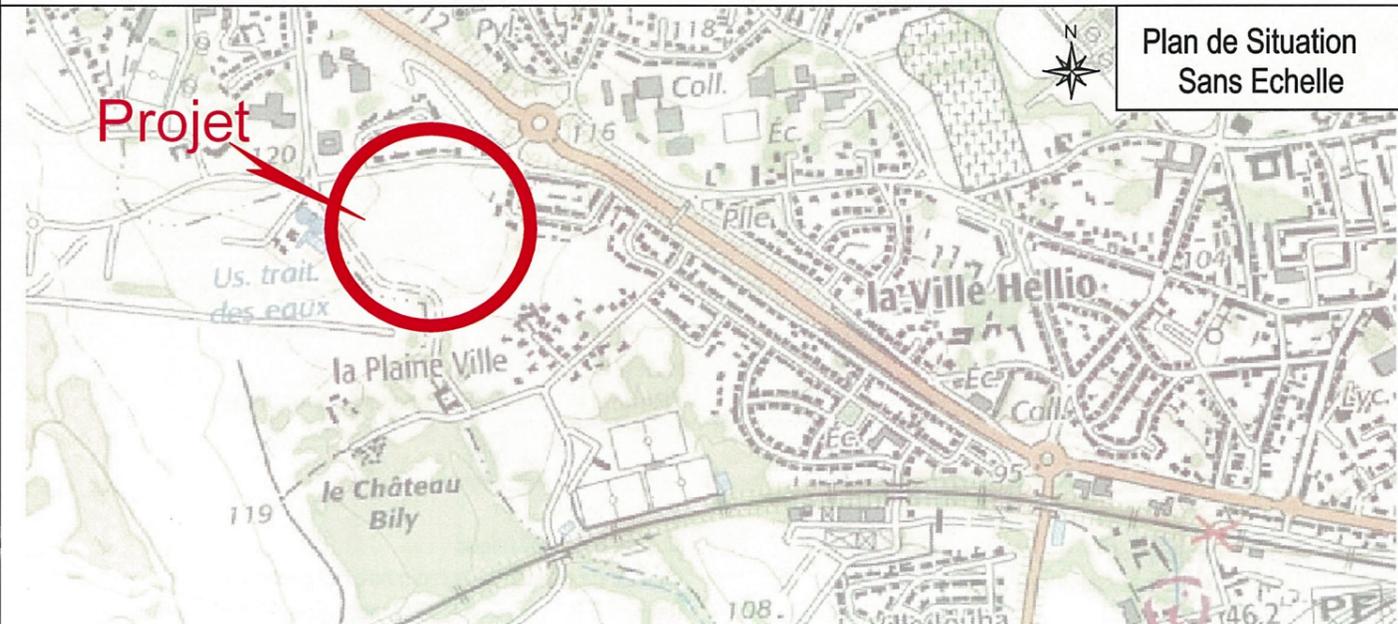
SAINT-BRIEUC

Résidence Saint-HELIER

PLAN DE RESERVATION DU LOT n°20



HABITAT FONCIER BRETAGNE
58 rue de Terre Noire
29 334 QUIMPER Cedex
T : 02 98 55 81 91



Plan de Situation
Sans Echelle

AMENAGEMENTS & TERRITOIRES



GEOMETRE - EXPERT
6, route de Kerbost
Z.I. de GRACES
22 200 GUINGAMP
tel : 02 96 43 77 44 - fax : 02 96 21 09 58
e-mail : guingamp@at-ouest.com

Reproduction réservé

Modifié le
Modifié le
Modifié le
Modifié le
Date : Janvier 2017
Dossier GP6397_13lot

